



### Point sur la situation

L'audio s'est ouverte sur l'état des lieux des cas recensés à la DRFIP pour la semaine écoulée :

- 90 cas positifs avérés
- 10 personnes en ASA (autorisation spéciale d'absence) permanente pour vulnérabilité (depuis le début du covid)
- 105 personnes cas contacts en ASA
- 23 personnes en ASA pour autres motifs (fermetures de classes, ...)

### Nouveau protocole applicable

L'application du protocole national par la DRFIP se veut une réponse à l'aggravation de la situation pandémique et à l'arrivée du variant Omicron.

Pour une personne positive, l'information passe par la CPAM, la médecine du travail et les RH.

**Les chefs de service ne peuvent pas demander le schéma vaccinal d'une ou un agent·e.**

En théorie, seul le médecin de prévention en a connaissance.

Toutefois pour Solidaires Finances publiques, la différence de régime appliqué dans le nouveau dispositif entre vacciné·e·s et non vacciné·e·s (7 jours d'isolements pour les cas contacts non vaccinés contre absence d'isolement pour les cas contacts vaccinés) risque de remettre en cause le secret médical et d'exacerber les tensions qui peuvent en découler.

La Direction considère étonnamment qu'il n'y a aucun risque dans la mesure où c'est le médecin de prévention qui détermine la durée d'isolement de l'agent, même si la corrélation entre le schéma vaccinal et la durée d'isolement pourra paraître évidente pour le chef de service.

### Télétravail

Rappel du principe : obligation de télétravailler 3 jours par semaine dès lors que les missions et l'environnement du service le permettent, y compris pour les stagiaires ayant acquis une autonomie suffisante.

Néanmoins, cette obligation de télétravail peut être assouplie dans certaines situations particulières (logements exigus, personnes ayant éprouvé des difficultés lors des épisodes de confinement, ...).

Une telle application du dispositif a conduit M Procacci à une pirouette sémantique réaffirmant le caractère obligatoire du télétravail tout en indiquant qu'il restait « *sur la base du volontariat du point de vue de l'agent* », sic !

Notre demande d'obtenir des statistiques service par service du nombre de télétravailleurs n'a pas pu être satisfaite par la Direction régionale qui ne dispose pas d'outil de requêtage suffisamment fin. Seule la DG serait en capacité de contrôler le niveau de télétravail dans chaque unité grâce à Sirhius. Seul un SIP parisien aurait ainsi été identifié comme présentant un niveau de télétravailleurs insuffisant.

#### ➤ **Application Sirhius**

Pour les agent·e·s qui sont déjà en télétravail, s'ils sont placés sous le régime des jours fixes, les jours supplémentaires pour atteindre 3 jours par semaine doivent être saisis en exceptionnel. S'ils sont placés sous le régime des jours flottants, les jours doivent également être saisis en exceptionnel : ils ne doivent pas être pris sur le contingent de jours flottants.

Pour les agent·e·s qui n'étaient pas déjà en télétravail, ainsi que pour les nomades, les jours télétravaillés doivent être saisis en exceptionnel. **Ces jours ouvriront droit au remboursement des frais de télétravail y compris pour les nomades.**

Nous avons toutefois déploré que le plafond de 220 € / an de remboursement des frais ne soit pas relevé malgré le recours obligatoire au télétravail.

### ➤ **Équipements de télétravail**

Nous avons interrogé la direction sur les demandes d'équipement en attente.

À ce jour toutes les demandes seraient traitées à son niveau, les délais d'attente ne correspondant plus qu'aux capacités d'intervention de l'ESI pour fournir lesdits équipements.

### ➤ **Garde d'enfants**

Pour Solidaires Finances Publiques, le télétravail est incompatible avec la garde d'enfants, y compris des collégiens.

La Direction a rappelé que le dispositif restait inchangé, les autorisations d'absence étant limitées à la garde des enfants jusqu'en primaire.

Mais pour elle, un agent en garde d'enfant peut être en télétravail et elle a cité le cas de parents se mettant spontanément en télétravail.

### Tests

Les délais d'attente pour se faire tester (soi-même ou ses enfants) en pharmacie ou en laboratoire s'étant considérablement allongés (parfois plusieurs heures), nous avons demandé que ces temps soient couverts par une autorisation d'absence.

La Direction a indiqué que des **autorisations d'absence étaient d'ores et déjà accordées pour se faire vacciner ou tester (ou ses enfants)**. Les chefs de services ont été appelés à faire preuve de « bienveillance ».

### Masques

Concernant l'approvisionnement en masques, la Direction a rappelé que la doctrine n'avait pas changé à ce jour, que les masques restaient approvisionnés par la préfecture et que les commandes de FFP2 n'étaient pas d'actualité. Seule évolution marginale, les prochaines commandes porteront sur des masques chirurgicaux à élastique.

### Formation professionnelle

Questionnée sur le sujet, la Direction a répondu qu'il n'existait aucun verrou au maintien des formations en présentiel. Les seules consignes qui s'imposent restent le respect des gestes barrière et l'aération des salles.

### Nomades (vérificateurs, huissiers, géomètres)

À notre demande d'éclaircissement sur les conditions d'intervention, la direction a rappelé que nous n'étions pas en situation de plan de continuation d'activité (PCA). Les interventions sur place doivent certes être limitées au maximum (en distanciel avec l'accord du contribuable ou reports chaque fois que cela est possible), mais l'activité doit se poursuivre. Pour elle, la gestion des reports et des oppositions larvées à contrôle fiscal ne pose aucun problème .

### Nettoyage

Le dispositif actuel est maintenu tel quel.

### Cantines

Questionnée sur le maintien des cantines, la Direction a indiqué que les restaurants AGRAF restaient ouverts bien que le télétravail mette l'AGRAF en difficulté. La Direction lui communique chaque semaine une estimation du nombre de présents sur chaque site pour qu'elle puisse adapter son offre.

À ce stade les restaurants conventionnés restent ouverts à l'exception du restaurant Hémisphère (pour les agent-e-s d'Argonne) qui est contraint de fermer les vendredis faute de rationnaires. Le Patio reste ouvert.